



Genève, le 5 septembre 2022
Aux représentantes et représentants
des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et du
département des infrastructures**

Patinoire du Trèfle-Blanc: lancement du concours d'architecture

En début d'année 2022, le Grand Conseil votait le crédit d'étude en vue de la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy. Une nouvelle étape importante débute la semaine prochaine avec le lancement du concours d'architecture. Prévue pour la fin d'année 2028, l'infrastructure comprendra deux surfaces de glace, dont l'une d'une capacité d'accueil de 8500 places ainsi que 24'000m² de surfaces d'activités.

Le 28 janvier dernier, le Grand Conseil a voté à une large majorité un crédit d'étude de 11,7 millions de francs en vue de la construction de la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy. Ce crédit d'étude a permis d'élaborer un cahier des charges qui se matérialise aujourd'hui par le lancement d'un concours d'architecture.

Il s'agit d'une étape cruciale dans le processus de réalisation de cette infrastructure. Les participants au concours seront appelés à remettre leur dossier final d'ici à août 2023 et le projet lauréat sera connu à l'automne 2023. Le jury, composé de dix-neuf personnes, est présidé par M. Francesco Della Casa, architecte cantonal. Le lancement de ce concours fait suite à six mois d'études techniques réalisées en étroite collaboration avec la Ville de Lancy et le futur club résidant, le Genève-Servette Hockey Club (GSHC).

Ce projet d'envergure répondra à des standards élevés en termes d'aménagement du territoire. Avec son grand parvis, le projet du Trèfle-Blanc ambitionne de créer une place qui profite aux quartiers environnants. Il prévoit des espaces généreux dévolus à la mobilité douce et favorisant la qualité urbanistique. Le développement des espaces publics se fera en étroite concertation avec la Ville de Lancy afin d'assurer la vocation et la pertinence de ces derniers.

Mutualiser les besoins du GSHC et du grand public

Outre les aspects d'aménagement, le cahier des charges du concours accorde une importance centrale aux principes du développement durable et se veut exemplaire sur les éléments écologiques. Dans ce contexte, les bureaux d'architecte candidats sont encouragés à restituer des projets adoptant des réflexions poussées sur l'intégration de matériaux écologiques, sur les aménagements paysagers et sur la biodiversité. De surcroît, une attention particulière sera apportée à la minimisation des besoins énergétiques de l'ouvrage ainsi qu'à l'utilisation d'énergies renouvelables et produites sur place. Le projet du Trèfle-Blanc s'inscrit dans un concept énergétique ambitieux et tend vers un bilan énergétique neutre.

Finalement, des précisions sur l'exploitation de la future infrastructure ont également été intégrées dans le cahier des charges du concours. La planification en matière d'exploitation a été réalisée avec l'appui d'experts externes et répond parfaitement aux besoins du futur locataire principal, à savoir le GSHC, tout en permettant une mutualisation avec une utilisation prévue pour les écoles, les clubs locaux et le grand public.

Pour tout renseignement complémentaire:

- *M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32;*
- *(pour les aspects techniques de construction): M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. 022 327 96 11.*